



Pension et frais d'entretien

Par **Yeat_old**, le **25/10/2007 à 16:26**

Mon mari bénéficie depuis la séparation d'avec son ex d'un droit de visite élargi, autrement dit sa fille passe chez nous un week-end sur deux, idem pour le mercredi, et la moitié des vacances scolaires. Depuis la séparation les relations entre eux sont catastrophiques, malgré la "médiation" qu'ils ont d'ailleurs écourtée pour une fois de concert! Bref dans ce climat de rancune et de haine, l'ex de mon mari a décidé de ne plus donner à la petite (8 ans) de sac de vêtements lorsqu'elle vient chez nous. Certes, nous avons à la maison des "basiques", toutefois je trouverai vraiment coûteux de devoir lui constituer une deuxième garde-robe pour le temps qu'elle passe chez nous, ainsi qu'à un âge où on grandit vite! nous avons aussi un fils dont j'assume "seule" l'entretien, mon mari étant à découvert tous les mois (il paie 300 euros de pension).

L'attitude de l'ex est-elle légale? Devons-nous, en sus de la pension, contribuer à l'achat des vêtements (mon mari contribue déjà, en plus de la pension aux activités extra-scolaire). Au fond et précisément à quoi est destinée cette pension? (l'entretien vestimentaire de l'enfant n'est-il pas au premier rang des frais d'éducation avec la nourriture et le logement?)

Quels sont mes recours en tant que personne qui pourvoie à ces frais? Je précise que nous sommes mariés sous le régime de la communauté.

Merci d'éclaircir ma lanterne.